



92 Montée de la Mairie- 73460 TOURNON
04 79 38 51 90 - mairie@tournon-savoie.com
<http://www.tournon-savoie.com>

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MARS 2026

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX

LE VINGT SIX MARS A 19H00

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15

Date convocation	Date affichage	N° délibération
16/03/2026	16/03/2026	2026/31

Présents : BERTHET Sandrine, CARMONA David, CHARDONNET Emilie, CHEVRIER-GROS Anne-Lise, COMBAZ BEN ARIBA Shaina, FLORES Patrice, LASSIAZ Fabienne, MARCHI Arnaud, MURAZ-DULAURIER Gilles, OMELTCHENKO Luc, RIMBOUD Christelle, TRABICHET Jerry

Excusés : DELATTRE Carole (pouvoir G. MURAZ-DULAURIER Gilles), LASSIAZ Zakari (pouvoir F. LASSIAZ), CHATELAIN Éric (pouvoir S. BERTHET)

Secrétaire : RIMBOUD Christelle

A 19h00, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

DELIBERATION N°2026/31

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLES À L'ASSOCIATION LES VIEILLES GROLLES

Un comité des fêtes « Les Vieilles Grolles » (n°RNA W731007172), qui rassemble les communes de Tournon et de Verrens-Arvey, a été créé le 9 mars 2026. Le siège social se situe 22 Route des Collets à Verrens-Arvey (73460).

Pour permettre à l'association de démarrer leurs activités, Madame le Maire propose au conseil municipal de voter une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association « Les Vieilles Grolles ».

Une somme identique sera versée par la commune de Verrens-Arvey à l'association.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **DÉCIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association « Les Vieilles Grolles »
- ✓ **PRÉCISE** que les financements sont prévus

Le Maire,
Sandrine BERTHET

Le secrétaire de séance
Christelle RIMBOUD

Transmis au contrôle de légalité
Le 27 MARS 2026

Publié le 27 MARS 2026